

C'est sans doute exact mais c'est une éventualité à laquelle nous ne songeons jamais.

L'opposition ne peut pas renverser la majorité. Elle ne peut que recourir à la menace de Canning de défier cette majorité et d'en appeler au peuple.

Et l'auteur ajoute:

Les moyens de contrôle visant à assurer un juste équilibre sont tous liés les uns aux autres. On ne peut en supprimer un sans atteindre les autres et, tant que ces rouages continuent d'exister, l'opposition a le devoir, non seulement de s'assurer de leur bon fonctionnement mais aussi d'empêcher que d'insidieux empiétements ne les affaiblissent graduellement.

Je prétends, en m'adressant à tous les esprits impartiaux de la Chambre, que la motion à l'étude constitue un empiétement progressif, il n'est même pas progressiste, en même temps qu'insidieux.

Je cite un autre passage du livre de Jennings:

En vérité, tout le régime est un régime libre, pénétré des idées résultant de plusieurs siècles d'évolution constitutionnelle et subordonné, en dernière analyse, à la volonté de liberté du peuple.

Deux mots encore et une question. Ayant laissé passer maintes occasions, disons très franchement qu'en plusieurs occasions le Gouvernement a observé très exactement la règle du jeu à l'égard du principe constitutionnel qui est le fondement de notre mode de vie, pourquoi choisit-il la présente occasion pour accuser l'opposition de se montrer déraisonnable? On a déjà fait observer, en réponse à l'honorable député de Peace-River (M. Low), qu'il suffit d'un simple calcul pour prouver que nous n'avons pas pris une partie du temps de la Chambre qui corresponde au temps qu'ont pris, il y a quelques années, les courageux membres du Crédit social. Que s'est-il produit pour que nous en arrivions là? Pourquoi ne pouvons-nous poursuivre nos débats de façon régulière? La mesure en cause est-elle d'un intérêt si vital, si important et si urgent qu'elle constitue une question de vie ou de mort? Personne ne l'affirme.

Je ne répéterai pas tout ce qu'on a déjà dit, mais j'aimerais rappeler les paroles que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) a prononcées à la Chambre hier soir. Il a défié le Gouvernement et même toute la Chambre de se soumettre à l'examen des témoignages entendus par le comité sur les coalitions. On a critiqué le comité et je partage les opinions émises à ce sujet. Hier soir, en relisant le compte rendu des délibérations, j'ai été étonné des découvertes que j'ai faites.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Macdonnell (Greenwood): A mon avis, la motion présentée ce matin, malgré son apparence bien innocente et sa simple allusion aux heures de réunion et d'ajournement, semble tout à fait contraire aux droits fondamentaux dont nous jouissons. C'est pour quoi, je dois appuyer l'amendement.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Nous sommes saisis de deux propositions. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présenté une motion invitant la Chambre à siéger sans interruption, et l'opposition officielle a présenté un amendement visant à prolonger la séance d'aujourd'hui au lieu de siéger sans interruption. L'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a dit que l'opposition officielle ferait cas de toute proposition visant à prolonger de façon raisonnable aujourd'hui les heures de séance. C'est toutefois une proposition renversante que celle de siéger sans interruption. Elle serait défendable en cas de crise nationale, mais nous n'avons pas à régler une crise nationale. On pourrait invoquer d'autres motifs pour défendre une telle proposition, mais on ne nous a donné aucun motif suffisant pour prolonger indéfiniment la durée des séances.

On a prétendu que, dans l'intérêt du personnel de la Chambre, il y avait lieu de conclure les débats. En même temps on propose de prolonger indéfiniment la durée des séances, ce qui imposerait un fort surcroît de travail au personnel; cela n'a pas de sens. On nous a dit plusieurs fois, depuis quelques jours, que, vu l'approche de Noël, il fallait expédier rapidement les travaux de la Chambre.

Il serait agréable de passer une Noël normale. Mais il semble bien que, cette année, ceux qui habitent loin d'ici seront fort contrariés. On menace de reconvoquer les Chambres tout de suite après Noël. C'est dire que ceux qui habitent loin seraient obligés de quitter leur foyer le jour de Noël, ou même avant. J'avoue que je suis étonné de voir à quel point on se soucie peu de l'intérêt des gens qui habitent ailleurs qu'ici. De fait, je suis bien prêt à partir de chez moi le soir de Noël, si c'est ce que veut la Chambre, je suis même prêt à renoncer tout à fait à la fête de Noël. Ce ne serait pas la première fois que je passerais la Noël en dehors de mon foyer. A mon avis, toutefois, une telle façon de procéder doit reposer sur de meilleurs motifs que ceux qu'on nous a exposés.

Pourquoi tant se presser? Pourquoi chercher à faire exécuter les travaux de la Chambre en vitesse, dans un court intervalle? Pourquoi n'a-t-on pas mieux ordonné les travaux de la Chambre? Voilà les questions qu'on se pose. Parce que je suis représentant